



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 8372

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre du budget sur le problème du remboursement par l'Etat des dépenses engagées par un certain nombre de services départementaux d'incendie et de secours par la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires au titre du dispositif de sécurité des jeux Olympiques d'Albertville. Les crédits obtenus en 1993 s'étant révélés insuffisants, il lui demande si son ministère, en charge des opérations de liquidation consécutives aux jeux Olympiques d'hiver, pourra régulariser au plus vite cette situation, compte tenu des légitimes préoccupations exprimées à ce sujet.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que le remboursement par l'Etat des dépenses engagées par 39 départements pour contribuer, par la mise à disposition de sapeurs-pompiers, au dispositif de sécurité des jeux Olympiques d'Albertville qui s'élève à 10,3 millions de francs, n'a pu être effectué par le ministère de l'intérieur sur ses disponibilités budgétaires. Toutes dispositions seront donc prises pour que ces crédits soient dégagés sur le budget du ministère de l'intérieur dans le courant du présent exercice budgétaire ou, au plus tard, inscrits en loi de finances rectificative pour 1994.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8372

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4201

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2038